

## Le point sur le chantier de Romainville

La réfection de la rue Antoine Lemaistre est en discussion depuis près de dix ans avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui en est le gestionnaire, et avec les habitants. Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions publiques ces dernières années.



### Voici un point sur les phases du chantier :

- Une première phase a consisté à redéfinir les règles et le sens de circulation. Elles ont été mises en œuvre. Ces mesures ne sont plus en discussion et elles n'ont pas vocation à être remises en cause. **FAIT**
- Une seconde étape a consisté au réaménagement du carrefour Rue Antoine Lemaistre/Route de Milon. Ce réaménagement a été réalisé et il n'a pas vocation également à être remis en cause. **FAIT**
- La troisième étape porte sur le réaménagement total de la rue Antoine Lemaistre ainsi que la réfection globale de la couche de roulement de la rue Mathilde de Garlande. Ces travaux prévoient également le réaménagement et la sécurisation du carrefour RD 195/ Rue Antoine Lemaistre/Rue Paul et Jeanne Weiss par le Conseil départemental des Yvelines. Ce réaménagement inclut l'enfouissement des réseaux. Le tout doit permettre une circulation plus apaisée dans le hameau. **EN COURS**

### En quoi consistent les travaux qui nécessitent la fermeture prolongée de la route ?

#### 1/ La réfection du réseau d'eau potable indispensable

Ces travaux qui intègrent l'enfouissement des réseaux auraient normalement dû être terminés depuis décembre 2019. Or, il est apparu, suite à une remarque d'un riverain, que le réseau d'alimentation d'eau potable n'était en réalité pas en état contrairement aux dires de l'exploitant. Après vérifications par les services de l'agglomération, cette remarque s'est avérée exacte. Il s'en est suivi une longue négociation qui a conduit à un accord entre l'exploitant et l'agglomération permettant le lancement des travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable. Les travaux de réaménagement de la rue Antoine Lemaistre, devaient à ce moment, s'engager dans la foulée de cette phase.

#### 2/ L'enfouissement des réseaux tant attendu

Une question juridique portant sur les limites parcellaires du domaine public et des parcelles privées que nous pensions réglée, a alors été soulevée par le service juridique de l'agglomération. Les discussions sur ce point ont conduit au blocage du lancement de la troisième phase des travaux.

À cela, s'est ajoutée la période de confinement liée à l'épidémie de COVID 19 qui a eu une incidence sur l'intervention des entreprises de travaux publics et dont nous subissons aujourd'hui encore les décalages.

### **3/ La sécurité à préserver dans la phase intermédiaire**

Face à cette situation conduisant au décalage de plusieurs mois, nous avons pris la décision de maintenir la fermeture à la circulation de la rue Antoine Lemaistre en dehors de la circulation locale afin de préserver l'état de la voirie.

Ce sont plus de 2000 véhicules qui traversent le hameau de Romainville chaque jour et le rebouchage provisoire de la tranchée d'adduction d'eau qui est prévu pour tenir quelques semaines ne supporterait jamais un trafic d'une telle intensité pendant plusieurs mois.

La Ville ne prendait pas ce risque d'avoir une voirie totalement dégradée et dangereuse. D'ailleurs, on ne manquerait pas de le reprocher en cas d'accident !

### **Et après ?**

Une fois les travaux réalisés, la route communale sera rouverte à la circulation, avec un aménagement conçu pour ralentir la vitesse de circulation dans la traversée du hameau de Romainville.

Cela est conforme aux actions menées par la municipalité concernant le trafic routier.

En effet, depuis plusieurs années, la Ville mène des actions pour obtenir l'amélioration des mobilités sur le territoire.

### **Agir ensemble pour désenclaver le territoire :**

Ainsi, une conférence territoriale pour les mobilités réunissant tous les acteurs concernés de notre territoire a eu lieu en juin 2019, à l'initiative de Magny-les-Hameaux. Elle avait pour objectif de faire avancer les travaux sur tous les points noirs de transports. Depuis, aucun organisme en charge de ces problématiques n'a pris ses responsabilités.

En effet, ces questions doivent être abordées de façon collective et coordonnée pour avoir une politique en matière de mobilité efficace et répondant aux besoins des habitants.

Et c'est la position que Magny-les-Hameaux défend depuis des années maintenant.

Sur ces questions, la Ville s'est par exemple mobilisée en menant des actions pour la réouverture du CV7, pour lutter contre les velléités de fermeture de la Butte aux Chênes par la commune de Voisins-le-Bretonneux ainsi que d'un projet dément de déviation qui n'aurait rien réglé. Ont aussi été formulées à plusieurs reprises des propositions de modes de transports alternatifs pour relier la Vallée de Chevreuse à Saint-Quentin-en-Yvelines.

D'ailleurs, Magny-les-Hameaux est quasiment la seule Ville à intervenir sur ce sujet crucial pour notre territoire, afin de faire bouger les collectivités, l'État et les organismes qui en ont la responsabilité.





Liens utiles

[Arrêté temporaire interdiction de circulation route de Milon](#)